

Bernard Kassa, Georges Nobimè, Laurence Hanon, Achille Ephrem Assogbadjo, Brice Sinsin : « Caractéristiques de l'habitat du singe à ventre rouge (*Cercopithecus e. erythrogaster*) dans le Sud-Bénin »

L'étude des facteurs déterminants pour la conservation du singe à ventre rouge *Cercopithecus erythrogaster erythrogaster* a été faite à partir d'une analyse des caractéristiques écologiques et environnementales des habitats où est actuellement localisée cette sous espèce de cercopithèque endémique du Bénin. Ces caractéristiques ont été étudiées à partir d'une Analyse en composantes principales (ACP). À l'état sauvage, *Cercopithecus erythrogaster erythrogaster* trouve refuge dans 3 types d'habitats : des forêts denses semi-décidues, des forêts marécageuses et des fourrés denses de la vallée de l'Ouémé.

Les principales caractéristiques du milieu qui conditionnent la présence du singe à ventre rouge sont : une végétation pluri-stratifiée, une grande diversité de la composition floristique permettant de disposer en permanence de ressources alimentaires, une humidité relative toujours proche de la saturation, une inondation périodique du cadre de vie. Le Noyau central de la forêt classée de la Lama constitue l'un des derniers vestiges « naturels » servant d'habitat à cette sous-espèce. Des habitats de substitution se rencontrent dans la vallée de l'Ouémé. Dans ces habitats, les conditions favorables sont présentes bien que l'on soit en présence d'habitats jeunes caractérisés par une végétation à une ou deux strates au plus. Les habitats marécageux comme la forêt de Lokoli, constituent des habitats particuliers où le singe s'adapte en raison de la permanence de l'humidité au sol. Les plantations de teck et les nuisances sonores d'origine humaine sont les principaux facteurs qui limitent la présence de *Cercopithecus e. erythrogaster* à l'état naturel.

Mots clefs : Conservation – Végétation – Conditions d'humidité – Ressources alimentaires

Barthélémy Kassa, Brice Sinsin : « La méthode des points transects appliquée au dénombrement des grands mammifères dans la forêt dense semi-décidue de la Lama (Bénin) »

La forêt classée de la Lama (16 250 ha, 6° 55' à 7° 00'N et 2° 04' à 2° 12'E), au Bénin est une relique d'écosystème forestier dense semi-décidu avec des végétations de types soudano guinéen et guinéo congolais. Il n'y existait aucune donnée fiable concernant la diversité de la faune sauvage, ce qui était préjudiciable à sa conservation durable. Un dénombrement de la faune des grands mammifères y a été effectué à l'aide de la méthode des points échantillons, dans le double but de voir si cette méthode était adaptée à un habitat fermé et de fournir des données utilisables.

Cette méthode consiste, pour des équipes de 2 observateurs, à faire le comptage de la faune vue ou entendue pendant 10 mn à partir de points d'observation installés tous les 200 m le long de chacun de 6 layons espacés d'1 km. Sur 181 points, une seule observation a été faite entre 7 h 30 mn et 15 h 30 mn au mois de juin (avant inondation de la forêt). Les données collectées sont : la localisation, le rayon d'observation, l'heure d'observation, l'espèce rencontrée, le nombre d'individus, les classes d'âge (jeune et adulte), le sexe (si possible), les caractéristiques de l'habitat. L'analyse quantitative des données a été

effectuée suivant les modèles statistiques développés dans le logiciel Distance 3.5 qui permet de donner les estimations statistiques concernant les densités, les effectifs estimés ainsi que leurs coefficients de variation.

Douze espèces et sous-espèces de mammifères ont été observées, des primates (Cercopithecidae, Colobidae), des antilopes (Tragelaphinae et Cephalophinae), un Viverridae (Crossarchus), un rongeur (Thryonomyidae), un Suidae (*Potamocheirus*), un Procavidae (*Dendrohyrax*). Le moment le plus favorable pour l'observation s'étend de 7 h 30 mn à 11 h puis de 14 h jusqu'au crépuscule. Au total la méthode nous paraît intéressante à la Lama, bien qu'elle n'ait pas été mise au point pour ce type de milieux

Mots clefs : Méthodologie – Faune – Habitat forestier

Ferdinand Claude Kidjo, Théophile Sinadouwirou, Jean Yehouenou-Tessi : « Chasse sportive au Bénin. Quel bilan après dix années d'exercice (1990-2000) ? »

Cette étude a pour but de fournir des informations sur les conséquences, après 10 années de fermeture, de 10 années de réouverture de la chasse sportive au Bénin.

Pour ce faire, nous avons considéré l'organisation, la provenance et les effectifs des chasseurs. Ensuite, nous avons considéré les quotas d'abattage et leur évolution puis les conséquences des prélèvements et du tourisme cynégétique sur l'abondance de la faune et pour les populations riveraines des zones de chasse.

Enfin, nous avons abordé l'aspect économique à travers les recettes générées par cette activité.

Mots-clefs : Grande faune — Quotas d'abattage — Recettes

Sébastien Kiéma Anne Fournier : « Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'Ouest du Burkina Faso »

De taille réduite, les aires protégées de l'Ouest burkinabé apparaissent comme des éléments isolés au sein des agrosystèmes. Elles sont confrontées à de nombreux problèmes de gestion liés à la croissance démographique et au développement des activités agricoles et pastorales.

Les enquêtes auprès des éleveurs de 16 villages riverains et de cinq agents gestionnaires montrent que l'utilisation frauduleuse des aires protégées pour le pâturage est intégrée dans le calendrier pastoral des éleveurs transhumants, semi-transhumants et sédentaires. Pour l'ensemble des trois aires protégées étudiées, les périodes d'intense utilisation sont le début et la fin de la saison des pluies, juste avant les récoltes. Cependant, la réserve de biosphère de la mare aux Hippopotames est également sollicitée en saison sèche à cause de l'existence d'une plaine inondable pourvoyeuse de fourrage frais issu de repousses d'herbacées pérennes.

Éleveurs et gestionnaires s'accordent sur les causes principales de cette utilisation frauduleuse : le manque d'espace pastoral consécutif à l'emprise agricole et le nombre important d'animaux. À cela, il faut ajouter les divergences profondes d'interprétation entre les éleveurs et les agents forestiers sur la notion et l'objet de la protection, la réglementation forestière et les pratiques des gestionnaires. Des insuffisances observées aussi bien dans la législation que dans

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9